

## Règlement Opération Carac Épargne Génération Naissance 2022

### Article 1 : Principe de l'opération

Du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 janvier 2023, la Carac organise une opération promotionnelle sur son contrat d'assurance vie multisupports Carac Épargne Génération.

En cas d'adhésion à Carac Épargne Génération par un nouvel adhérent à la Carac, né entre le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le 31 décembre 2022, la Carac offre 50 euros sous la forme d'un abondement versé sur le contrat nouvellement souscrit.

L'adhésion à Carac Épargne Génération se fait par le biais du ou des représentants légaux de l'enfant.

### Article 2 : Dates de l'opération

Cette opération se déroule du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 janvier 2023 inclus.

Sous réserve d'acceptation par la Carac, les dates prises en compte pour la validité des opérations d'adhésion à Carac Épargne Génération seront les suivantes :

- La date de signature de la demande d'adhésion doit être comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le 31 janvier 2023 inclus  
ET
- Le dossier d'adhésion complet (constitué de la demande d'adhésion signée, des pièces justificatives et du moyen de paiement) doit être réceptionné au siège de la Carac avant le 15 février 2023 (date du tampon apposé par les services de la Carac lors de la réception au siège faisant foi).

### Article 3 : Conditions pour bénéficier d'un d'abondement de 50 euros

En cas d'adhésion à Carac Épargne Génération par un nouvel adhérent à la Carac, la Carac offre 50 euros sous la forme d'un abondement versé sur le contrat nouvellement souscrit sous réserve :

- De validité de l'adhésion à la Carac et à Carac Épargne Génération c'est-à-dire :
  - Après acceptation de la demande d'adhésion par la Carac,
  - Et après expiration du délai de renonciation (soit un délai de 30 jours suivant la date de signature du bulletin d'adhésion du nouvel adhérent).
- Et du respect des conditions pour bénéficier de l'opération promotionnelle Carac Épargne Génération Naissance 2022, c'est-à-dire, l'offre est réservée :
  - A tout nouvel adhérent(e) né(e) entre le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le 31 décembre 2022 sur présentation du livret de famille ou de la carte d'identité,
  - Et souscrivant un contrat Carac Épargne Génération entre le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le 31 janvier 2023.

### Article 4 : Versement de l'abondement

Après expiration du délai de renonciation (soit un délai de 30 jours suivant la date de signature du bulletin d'adhésion du nouvel adhérent), l'abondement sera versé sur la garantie du nouvel adhérent.

## Règlement Opération Carac Épargne Génération Naissance 2022

Pour les versements effectués sur le contrat multisupports Carac Épargne Génération au titre de l'abondement lié à l'opération Carac Épargne Génération Naissance 2022, la répartition d'investissement choisie sera identique à celle du versement à l'adhésion.

### Article 5 : Données personnelles

La Carac, en tant que responsable du traitement, traite les données personnelles dans le respect de la réglementation en la matière pour les finalités suivantes :

- le respect du devoir d'information et de conseil ;
- la gestion et l'exécution des contrats d'assurance conclus entre la Carac et ses adhérents ;
- la prospection, la gestion de l'animation promotionnelle et la réalisation d'études statistiques ;
- le profilage, afin de mieux identifier les besoins des adhérents en matière de contrats d'assurance ;
- la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- la réalisation d'enquêtes et de sondages.

Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » (Loi n° 78 - 17 du 6 janvier 1978 modifiée) et du « RGPD » (Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016), les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, de suppression, d'opposition, de portabilité et de formuler des directives post - mortem concernant l'ensemble de leurs données personnelles. Le Délégué à la Protection des Données (DPO) de la Carac peut être joint par courriel à l'adresse [dpo@carac.fr](mailto:dpo@carac.fr) ou à l'adresse postale suivante : Carac - DPO - 159 avenue Achille Peretti - CS 40091 - 92577 Neuilly - sur - Seine Cedex. Toute demande doit être accompagnée d'une copie d'une pièce d'identité.

Pour plus d'informations concernant le traitement des données personnelles par la Carac, rendez - vous sur [Carac.fr](http://Carac.fr), dans la rubrique « Données personnelles », à l'adresse <https://www.carac.fr/nous-connaître/données-personnelles/la-carac-et-la-protection-des-données-personnelles>